



scm-dgo

Service de Contrôle des Médicaments

www.apb.be

+32 (0)2 285 42 51
+32 (0)2 285 42 84
dgo_scm@apb.be

rue Stevin137
1000 Bruxelles
Belgique



Utilisez **ici** l'application web **Retraits** pour enregistrer vos produits



Liste de retrait 20/11/2019 Pour non-conformité

Matière première

A la demande de la firme en accord avec l'AFMPS

Attention : Les conditionnements ne peuvent pas être renvoyés au SCM

- Veuillez renvoyer vos conditionnements à **votre grossiste**
- Indiquez clairement vos coordonnées sur votre envoi.
- Les conditionnements ne doivent **PAS** être enregistrés dans l'application web « Retraits »

Nom du produit	Forme galénique	Titulaire d'enregistrement	Numéro(s) de(s) lot(s)	Numéro d'enregistrement
Ranitidine HCl CNK 2643 997	10 g	2Pharma SA	16K04-005806.03	Impureté dans le principe actif
Ranitidine HCl CNK 3181 989	25 g	2Pharma SA	16K04-005806.02	

Après le **31 décembre 2019** ceux-ci ne seront plus crédités.

S. SARRE, Dr. Sc. Ph.
Directeur du S.C.M.